Ville de Thiverny

PROCES VERBAL DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six septembre à dix-huit heures, le conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel BLARY, Maire.

Date de convocation : 18/09/2023 Date d'affichage : 19/09/2023 Membres en exercice : 15 Membres Présents : 09 Votants : 09	**Présents :** M. BLARY Michel – Mme POIRÉ Blandine – M. LOURENÇO Olivier – M. CATOIRE John – M. COULIBALY Makan – Mme LEJEUNE Adeline – Mme LOMBARDIN Amélie – M. JORAND Paul – Mme BASTARD Annie. **Absente excusée :** Mme COELHO Ariane. **Absents non excusés** : M. RECHIDI Mounir - M. CHARTIER Patrice - M. BEAUDET Julien - M. SALÉ Xavier – M. SIMONET Jean Michel **Secrétaire de séance** : Mme POIRÉ Blandine.

Appel nominal,
Le compte-rendu de la réunion du 26/06/2023 est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire prend la parole et propose à l'assemblée qu'une minute de silence soit faite en mémoire de M. DION Jean-Luc.

I – Décision du Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une décision N°2023-01 du 23/06/2023 prise en vertu des articles L2122-22 et L.2122-23 du CGCT, concernant l'attribution du marché public de prestations de services de maintenance, exploitation et entretien sur les installations d'éclairage public, la signalisation lumineuse des voies et carrefours et les illuminations communales.
Contrat signé avec la Société INEO et rendu exécutoire à la date du 01/09/2023.

Le Conseil Municipal Prend acte.

II – Rapport d'Activités du Syndicat d'énergie de l'Oise
Délibération N°2023-09-26-01

Le Maire informe que le Syndicat d'Energie de l'Oise a adressé son rapport d'activités 2022.

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. »

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé des représentants de la commune au Syndicat,

- **PREND ACTE à l'unanimité** du rapport d'activités 2022 du Syndicat d'Energie de l'Oise.

III– Bulletin municipal – Tarifs des encarts publicitaires
Délibération N°2023-09-26-02

Monsieur le maire informe l'assemblée que le bulletin municipal 2023 est en cours de réalisation et qu'il est nécessaire de voter le tarif des encarts publicitaire, dont détail ci-après :

¼ de page	½ page	1 page entière
100 €	150 €	250 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les tarifs ci-dessus.

IV – Convention avec le SMOTHD
Délibération N°2023-09-26-03

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire d'établir un convention-cadre avec le Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit, dans le but de pouvoir traiter les demandes de nouvelles prises sur notre commune. Toutes demandes de prises seront associées à des devis qui seront validés par la commune.
Cette convention-cadre permettra de bénéficier d'une participation financière du SMOTHD à hauteur de 10 % du montant H.T. de l'investissement. Cette aide viendra s'ajouter à la participation financière du conseil départemental de 30 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'établissement de la convention et autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce sujet.

Monsieur le Maire précise à ce sujet, que pour le programme de construction de 100 logements, il a été précisé dans le permis de construire que dans le cadre d'installations de prises très haut débit, la dépense sera prise en charge par le promoteur.
Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette décision.

V– Questions diverses

Ouvertures dominicales : M. le Maire donne connaissance à l'assemblée des ouvertures dominicales pour le mois de décembre 2024 du Centre Leclerc.

M.CATOIRE, a demandé que les sujets suivants soient abordés :
Dérogations scolaires :
Il voudrait connaître le nombre de dérogations scolaires accordées et refusées pour l'année scolaire en cours, car à l'heure actuelle il y a 95 élèves à l'école primaire alors que l'année passée il y en avait 107. Et, s'inquiète pour un risque de fermeture de classe, tout en sachant que la moyenne doit être de 27 enfants par classe pour le rectorat.

Réponse de M. Le Maire : Pour l'année scolaire 2023-2024, il y a eu 12 dérogations scolaires accordées et 2 dérogations refusées. Il est conscient qu'il peut y avoir une fermeture, mais dans un avenir proche il va y avoir la construction des logements, et il risque d'y avoir un problème de places dans les classes, ainsi que dans le périscolaire et la restauration scolaire. Et il faut anticiper tout cela, surtout qu'il y aura peut-être des choix à faire.

Rue de la carrière : M. CATOIRE signale que des voitures sont garées à cheval sur le trottoir dans la montée et certaines ne bougent pas. De plus, la végétation à proliférer et elle tombe sur les véhicules. Il faudrait peut-être marquer les véhicules ?

Réponse de M. BLARY : Un courrier a été envoyé à ICF (SNCF) avec un état des lieux, afin qu'ils fassent le nécessaire, nous attendons qu'ils interviennent.

Parcelle AC 69 : Ce terrain est en état d'abandon depuis des années et jouxte la propriété de M. CATOIRE qui de ce fait, est envahie de végétation, de nuisibles. Précise qu'il a fait de nombreuses recherches pour trouver le propriétaire afin qu'il nettoie son terrain, mais en vain.
N'ayant pas d'autres alternatives, il informe l'assemblée qu'il va adresser un courrier en recommandé à la mairie, afin qu'elle fasse le nécessaire pour nettoyer le terrain abandonné.

M. le Maire comprend sa situation, surtout que de son côté la commune a effectué également des recherches auprès du cadastre, des communes où les propriétaires étaient susceptibles d'habiter et de nombreux courriers, mais toutes ces démarches n'ont pas abouti.
M. le Maire informe M. CATOIRE, qu'un devis va être demandé afin de nettoyer ce terrain et les frais occasionnés seront facturés aux propriétaires quand ceux-ci seront connus.

ENEDIS : une convention a été faite afin que la société puisse utiliser le terrain appartenant à la commune (devant le transformateur) Rue Jules Uhry, afin de réaliser des travaux. A ce sujet, une demande de permission de voirie a été faite. Les travaux de renouvellement de câbles HTAS semble importants et concerneront la Rue Jules Uhry et la RD200.

M. JORAND demande à prendre la parole au sujet des logements situés au 25 Rue Jean Cassé : Des travaux devaient être exécutés par la SA HLM derrière le bâtiment (à la place des espaces verts) afin de réaliser des places de stationnement. Il s'inquiète du passage qu'il pourrait y avoir, puisque sa maison est juste à côté.

M.BLARY : Le projet est suspendu, sous réserve d'un dépôt de permis d'aménager et d'une déclaration préalable.

M. JORAND demande également s'il est prévu sur la commune une mise à disposition d'un véhicule pour les habitants dans un avenir prochain ?

M.le Maire, l'informe que cela n'est pas prévu, surtout que la commune est bien desservie par le réseau de bus ainsi que le transport à la demande.

Plus aucunes questions diverses.

Séance levée à 18H45

Vu pour être mis le 02/10/2023 à l'affichage le conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales et du décret n°2021-1311.

Le Maire,
[illegible] BLARY

La Secrétaire de Séance
Blandine POIRÉ